

M/V

94-380 DU 11 AOUT 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° _____/MFPRA/DGFP/DGCA/MFA

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

Portant reclassement et nomination de
Monsieur OBAME (Antoine), Attaché des
Douanes des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des Douanes.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
- (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1974 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notamment à son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres Soudentaires de la catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 1993/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 19 Juin 1993 portant promotion au titre des années 1987-1989 et 1991 de Monsieur OBAME Antoine, Attaché des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes ;

D.G.B.

D.G.C.F.

.../...

(/u l'arrêté n° 2518/MFPRA/DGFP/DGCA du 1er Juin 1994 autorisant Monsieur OBAME Antoine, Attaché des Douanes de 1er échelon à suivre un stage de formation de Vérification en Douanes en Belgique (Régularisation) ;

(/u la lettre n° 515/DGD-DAG du 3 Juin 1994 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects au Ministère des Finances et du Budget transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 71/248 du 26 Juillet 1993, Monsieur OBAME Antoine, Attaché des Douanes de 5° échelon, indice 880 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Administration des Douanes et Accises délivré par le Centre de Formation des Douanes et Accises de Bruxelles (Belgique) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Douanes de 2° échelon, indice 890 AGG = les 7 mois et 14 jours.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet ^{tant} du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20 Juillet 1993 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JOEC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO. -

- Général Jacques Joachim YIMBY OPANGO. -

AMPLIATIONS	
JOEC	1
DGFP/DGCA	1
DGFP/DLC	1
D.G.B.	2
D.G.C.F.	2
MEB/DGD	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/ C	2./-